



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 novembre 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 novembre 2018 sous la présidence de M. Hervé Nieuviarts, Maire.

**Sectorisation du réseau d'adduction d'eau potable et Réhabilitation des équipements de surpression :  
Résultat de l'appel d'offres**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer ces travaux aux entreprises suivantes :

Lot 1 Sectorisation du réseau: VEOLIA – Olivet – 56 300 € HT –

Lot 2 Équipements de surpression : SEIT HYDR'EAU – St Jean de la Ruelle – 68 873 € HT

**Financement des travaux du restaurant scolaire : Prêt relais**

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 250.000€ au taux de 0.89%.

**Redevance d'occupation du domaine public pour chantier provisoire**

Le Conseil Municipal instaure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

**Taxe d'Aménagement : Exonération des abris de jardin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Le Conseil Municipal, Vu les articles L.333-1 et suivants du code de l'urbanisme, exonère à 100% les surfaces des abris de jardin réalisés en extension de la maison, d'une superficie maximale de 40 m<sup>2</sup>, soumis à déclaration préalable. Cette délibération annule, sur demande de la Préfecture, la décision en date du 15 novembre 2017.

**Convention d'utilisation du véhicule appartenant au COSM Foot**

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée par le COSM Foot pour le prêt de son minibus. Ce véhicule est en effet susceptible d'être utilisé dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires à raison d'une participation financière de 0.652 €/km.

**Dispositif ASALEE (action de santé libérale en équipe)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place du dispositif ASALEE (action de santé libérale en équipe) au sein de la maison médicale, à raison d'une journée par semaine.

Ce dispositif a été créé en 2004 pour améliorer la prise en charge des maladies chroniques en médecine de ville à travers un protocole de coopération. Il permet des délégations d'actes de dépistage et de suivi des médecins généralistes vers des infirmières formées à l'éducation thérapeutique (ETP), lors de consultations réalisées au cabinet.

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement une salle, à raison d'une journée par semaine pour le dispositif ASALEE.